



<http://www.financespubliques.cgt.fr/331/>

cgt.disi-sud-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

Compte-rendu du Comité Technique Local de la DISI SO du 17/12/2012

Participants

Pour la Direction :

Christian Peyré, Isabelle Cluzet, Rodolphe Jeanroy (ESI Bx Garonne), Laurent Vidal (ESI Bx Océan), Virginie Caba (expert), Olivier Fèvre (secrétaire) ;

Représentants des personnels :

Marie-Marthe Sureau (FO), Béatrice Boisson (CGT), Martine Blaszczyński (CGT), Geneviève Bourrel (CGT), Laurent Bancon (CGT).

Ordre du jour

Le CTL était réuni pour évoquer principalement les points suivants :

- suppressions d'emplois 2013 au sein de la DISI ;
- PQM et autres transformations d'emplois au sein de la DISI ;
- transferts d'emplois internes à la DISI.

Déclarations liminaires

À la déclaration liminaire des élus CGT (jointe à ce compte-rendu), le président a fait les réponses suivantes.

Il a bien entendu commencé par se dédouaner de toute responsabilité quant aux suppressions d'emplois, son rôle se limitant à appliquer les décisions politiques. Il s'est ensuite employé à « adoucir » le volet emploi du PLF en insistant sur la méthode employée pour cibler les suppressions, sur les redistributions effectuées de

manière à ne pas fragiliser les missions les plus sensibles (accueil notamment). Le directeur a ensuite contredit notre évocation de situations de cessation de paiement, indiquant que la DG avait abondé les budgets des directions en difficultés pour éviter les cessations (ce qui prouve que le risque était réel). Il reste tout de même que la fin d'année a été bien difficile et que cela ne va pas s'améliorer avec des budgets encore réduits en 2013. Il a enfin commenté notre appréciation du volet local des suppressions d'emplois en assurant que celles-ci étaient réalisées de la façon la plus indolore possible.

Volet emplois du PLF 2013

Pour faire bref, nous dirons que la DG a fait un bel effort pour tenter de rendre acceptable l'inacceptable. Une présentation déclinée des documents du CTR nous a donc été faite où l'on insiste sur la baisse des suppressions, la participation de tous (centrale, grades A et A+) et de nouveau la méthode améliorée pour mieux prendre en compte la charge et éviter de taper là où ce serait le plus insupportable. Nous ne détaillerons pas ici ces éléments : qu'on les présente comme on veut les suppressions sont des suppressions, la baisse des suppressions c'est quand même des suppressions, quelques cadres A+ en moins ne suffiront pas à consoler les services exsangues, bref parler de suppressions indolores et détailler les outils utilisés pour amputer le malade est tout simplement indécent dans l'état actuel de la DGFIP.

Tout cela introduisait la présentation du projet de suppression de huit emplois à la DISI Sud-Ouest que le directeur a détaillé avant de le soumettre au vote (voir tableau page suivante).

Détail des emplois supprimés à la DISI Sud-Ouest

	Filière	Catégorie	Emplois	
DISI Siège	FF	C	Administratif	-1
ESI Bordeaux Garonne	FGP	C	Agent de traitement	-1
ESI Bordeaux Océan	FF	C	Administratif	-1
ESI Bordeaux Océan	FF	C	Dactylo	-1
ESI Poitiers	FF	C	Agent de traitement	-1
ESI Poitiers	FF	C	Administratif	-2
ESI Toulouse	FF	C	PAU	-1
TOTAL				-8

Vote sur les suppressions d'emplois : 4 contre (CGT, FO)

Le vote contre ayant fait l'unanimité des représentants du personnel présents, le directeur sera tenu de reconvoquer un CTL sur ce point.

PQM et autres transformations d'emplois.

Les transformations d'emplois soumises au CTL étaient soit des conséquences du plan de qualification ministériel (concours, examens, LA), soit des régularisations de situations qui n'appelaient pas de commentaires de notre part.

Vote sur les transformations : 4 pour (CGT,FO)

Transferts d'emplois internes

Cinq emplois administratifs faisaient l'objet d'un projet de transferts internes à la DISI :

- 3 emplois (1B, 2C) de l'antenne de la DISI à Poitiers vers le siège de Bordeaux ;
- 1 emploi (B) de l'ESI Poitiers vers l'antenne ;
- 1 emploi (C) de l'ESI Bordeaux Garonne vers le siège.

Le transfert de 3 emplois de l'antenne de Poitiers vers le siège découle de la logique de la DISI, il avait été annoncé dès le début que ces emplois seraient transférés vers le siège au fur et à mesure des départs. Logique ou pas ce transfert ne nous semble pourtant pas pertinent et nous nous y sommes opposés. En effet compte tenu des effectifs présents à Poitiers, sans parler des CID rattachées, il nous paraît utile de conserver un

pôle RH de proximité. De plus lors du CTL précédent il nous a été annoncé le transfert vers Poitiers d'une partie de la charge de travail du siège Bordelais (traitement de frais de déplacement), il y a donc de quoi s'interroger en voyant aujourd'hui les emplois faire le chemin inverse. Le président a répondu à cette remarque que le travail qui a été transféré en septembre est effectué par une personne du service ADO de Poitiers qui vient en renfort des effectifs de l'antenne, ce qui ne changera pas avec ce transfert d'emplois. Il a ajouté qu'il ne lui appartenait pas d'aller à l'encontre de la logique de la DISI et que la répartition de la direction sur deux sites était source de complication. Reconnaisant néanmoins l'intérêt d'une présence RH de proximité « musclée » compte-tenu des effectifs, il a indiqué que cette question était à l'étude.

Vote sur ces 3 transferts : 3 contre (CGT), 1 abstention (FO)

Le transfert ESI Poitiers vers antenne avait déjà été validé par le CTL du 24/09.

Le transfert d'un emploi (vacant) de l'ESI Bordeaux Garonne vers le siège a pour but de permettre l'ouverture de cet emploi de la filière GP au mouvement de mutation du 1^{er} avril et de récupérer ainsi un agent (il y aurait des candidatures en attente pour le siège de la DISI dans cette filière ce qui n'est plus le cas dans la filière fiscale). Comprenant bien l'intérêt de la manœuvre, nous avons cependant regretté le départ d'un emploi de l'ESI où il aurait notamment été bien utile de consacrer un agent à temps plein au rôle de correspondant RH. Cette remarque justifie notre vote.

Votes sur ce transfert : 4 abstentions (CGT, FO).

Questions diverses

Le directeur a tout d'abord fourni des informations sur plusieurs points.

Le recrutement du remplaçant de J.-P. Faivre à la tête de l'ESI Bordeaux-Océan suit son cours. Une dizaine de candidatures ont été reçues et M. Peyré souhaite que le nouveau chef d'ESI soit en poste avant le début de la campagne Télé-IR.

Dans le cadre du chantier de désamiantage de la tour B de la cité administrative de Bordeaux, le déménagement du siège de la DISI vers le bâtiment D se fera au plus tard le 1^{er} mai, pour un retour prévu au 17^{ème} étage de la tour B en décembre 2013.

Budget : la DISI clôture son budget 2012 dans de très bonnes conditions, il a notamment été possible en fin d'année d'acquérir des véhicules que les ESI pourront mettre à disposition des CID.

Les inspecteurs et agents techniques de la filière GP ont dû se voir notifier leur affectation à une RAN (résidence d'affectation nationale), cela correspond aux nouvelles règles issues de la fusion et ne change bien sûr en rien leur affectation concrète. Les RAN feront l'objet d'une information lors d'un prochain CTL.

Plusieurs sujets ont ensuite été abordés à l'initiative des élus CGT.

Bilans annuels

Cette réunion étant la dernière de l'année 2012, nous avons interrogés le Directeur sur le fait qu'un certain nombre de points n'aient pas été abordés par le CTL durant l'année : budget de la DISI, communication du tableau de veille sociale, bilan de la formation professionnelle. Le Directeur a répondu qu'il était bien prévu d'aborder tous ces sujets au sein du CTL, ils seront à l'ordre du jour de prochaines réunions.

Formation

Nous avons ensuite fait part de problèmes de demandes de formations refusées ou dissuadées, notamment pour des raisons financières. Le DISI a indiqué qu'un arbitrage pouvait être fait par FSUP sur la base d'un classement plus ou moins prioritaire des formations par les chefs de services. Il a en revanche nié tout blocage à ce sujet au niveau de la DISI, nous demandant de

citer des cas concrets. Cette question nous était remontée de plusieurs ESI et nous souhaitons l'aborder de façon générale, nous avons insisté pour savoir si aucune consigne n'avait été donnée aux chefs de services pour limiter les demandes de stages, réponse négative là aussi. Il semble donc qu'il n'y ait pas de problème, nous encourageons donc chacun à réitérer les demandes qui n'auraient pas été satisfaites et surtout à nous faire part immédiatement des difficultés rencontrées.

Régime indemnitaire ADO

Autre sujet que nous souhaitons aborder : les régimes indemnitaires en vigueur dans les services d'acquisition de données. Nous avons été interpellés par des agents qui constatent des différences de traitement inexpliquées entre collègues d'un même service ou entre services (Bordeaux Océan et Poitiers). De plus des rattrapages ont récemment été accordés à certains agents, pas à d'autres, sans plus d'explication. Nous avons adressé un courrier au DISI le 7 décembre demandant un état des lieux sur ce sujet car il devient difficile de s'y retrouver et de savoir clairement qui a droit à quoi.

Le directeur nous a répondu que les cas problématiques avaient été remontés à FSUP et que les modifications récentes résultaient de la stricte application des consignes reçues de l'administration centrale. Il nous a également demandé de signaler les autres cas dont nous avons connaissance, ce sera fait. Nous avons cependant insisté sur notre demande d'un état des lieux permettant de clarifier la situation et d'informer correctement les agents. Réponse : d'accord mais cela prendra du temps !

Départs en retraites

Enfin, pour revenir sur le sujet des emplois, nous avons demandé un état prévisionnel des départs en retraites à venir en 2013 par établissement.

N'ayant plus d'autre question, la séance s'est achevée à 12h.

À suivre...

Suite au vote unanime des OS présentes contre le projet de suppression de 8 emplois, le CTL est de nouveau convoqué le 11 janvier avec ce seul point à l'ordre du jour.